

DEPARTEMENT DE LA CREUSE
COMMUNE DE SAINT MARC A FRONGIER

Procès-Verbal du conseil municipal du 06 02 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 6 février à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JOSLIN, Maire.

Date de la convocation : 04 02 2025

Présents : BARRABAND Jean-Paul, FENILLE Audrey, HEBEL Marc, JOSLIN Jean-Louis, MARTIN Valéry, MORIN Matthias, OLLIER Michel, PEYLET Jessica, RONDIER Jean-Michel

Excusée : BISSON Virginie (procuration MARTIN Valéry),

Secrétaire : MARTIN Valéry

Début du conseil municipal à 19h00

1. Ordre du jour

Le Maire demande au conseil d'accepter l'ordre du jour compte tenu de la date de la convocation reçue à J – 2. Il explique l'urgence de délibérer sur les résultats de l'appel d'offre concernant les travaux de la salle polyvalente afin de ne pas retarder ces derniers.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

2. Adoption du compte rendu du dernier CM du 18 12 2024

L'Assemblée délibérante approuve le PV du dernier conseil à l'unanimité

3. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose MARTIN Valéry comme secrétaire de séance.

4. Contestation CDEPENAFF

La délibération du conseil municipal concernant le certificat d'urbanisme de M Mme Jeandeaux a été retoquée lors du contrôle de légalité des services de la préfecture. Le maire demande au conseil de rajouter sur cette délibération les distances aux réseaux et la référence à l'article demandé.

Vote : POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Arrivée de Audrey FENILLE Matthias MORIN et Jessica PEYLET (19h10)

5. Taux fiscaux

Le Maire rappelle les taux fiscaux de la commune :

- 34,03% pour la taxe foncière sur le bâti
- 47,55% pour la taxe foncière sur le non bâti
- 11,10% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le maire propose de ne pas modifier ces taux compte tenu des finances saines de la commune et d'une conjoncture économique qui pèse lourd sur le pouvoir d'achat des ménages. Il précise que l'augmentation la base fiscale augmentera automatiquement les sommes payées par les habitants.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

6. Fongibilité des crédits

Le maire demande au conseil l'autorisation de pouvoir de faire des virements de crédits de chapitre à chapitre hors les dépenses de personnels à hauteur maxi de 7,5 % des crédits ouverts.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

7. Allotissement marché public

Le maire indique que 4 lots ont été allotés sur 9.

Lot 1 : Démolition Maçonnerie – Carrelage Faïence : Eiffage Construction - Bouillot TP

Lot 4 : Menuiserie extérieures : SAS Tomas- Naudon - Mathe

Lot 8 : Électricité, courant forts et faibles : Nogelec – SAS Paroton

Lot 9 : Chauffage Ventilation Plomberie : SARL Trullen – SAS Paroton – SAS Pizon & Cie

6 lots vont devoir être relancés dans le cadre d'une procédure simplifiée

Lot 2 : Charpente couverture

Lot 3 : Étanchéité

Lot 5 : Cloisons

Lot 6 : Menuiserie intérieure

Lot 7 : Revêtement de sol peinture

Le Maire demande d'accepter l'attribution des lots 1, 4, 8 et 9 et de constater les lots 2, 3, 5, 6 et 7 comme infructueux pour lesquels la commune va passer en procédures négociées en direct avec les entreprises.

Vote : POUR : 10 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 Adopté

Questions diverses

Les conseillers ont échangé sur l'emplacement du service de restauration de la cantine durant certaines phases des travaux qui se feront en site occupé. Le maire va contacter les services vétérinaires du département et le SDIS23 pour échanger sur différents scénarii.

Fin du conseil à 20h00

Jean-Louis JOSLIN, Maire

Valéry MARTIN, Secrétaire de séance